



COMMUNIQUÉ DE LA VILLE DE DUMBÉA

Information relative à la réintégration, conformément aux dispositions statutaires, de Monsieur Yoann Lecourieux au sein des effectifs de la Ville de Dumbéa et à sa démission de son mandat de conseiller municipal.

Le vendredi 3 juillet 2026, Monsieur Yoann Lecourieux a cessé d'exercer ses mandats de conseiller de la province Sud et de membre du Congrès de la Nouvelle-Calédonie.

En application des dispositions statutaires régissant le retour à l'emploi des élus après l'exercice d'un mandat électif, Monsieur Yoann Lecourieux réintègre automatiquement les effectifs de la Ville de Dumbéa.

Le lundi 6 juillet 2026, cette réintégration est devenue effective.

Dans le cadre de ses nouvelles missions au sein de la collectivité, il occupera désormais la fonction de chargé de mission.

Le lundi 6 juillet 2026, afin de se conformer aux règles relatives aux incompatibilités entre l'exercice d'un emploi au sein de la collectivité et un mandat électif municipal, Monsieur Yoann Lecourieux a également informé la municipalité de sa décision de démissionner de son mandat de conseiller municipal de la Ville de Dumbéa.

Le mercredi 22 juillet 2026, conformément aux procédures réglementaires en vigueur, cette démission sera formellement actée par le conseil municipal.

Cynthia Jan

Maire de la Ville de Dumbéa